



# Mettre en œuvre la RFID

*Donner une nouvelle dimension à la gestion des collections*

Journée nationale des  
Bibliothèques numériques de référence

Paris - 11 avril 2014

Philippe Bilecki-Gauchet  
Conseil général du Pas-de-Calais  
Directeur de la Médiathèque départementale

[bilecki.gauchet.philippe@cg62.fr](mailto:bilecki.gauchet.philippe@cg62.fr)

# Avant tout, pourquoi la RFID ?

*Pas pour faire moderne ! Alors pour faire quoi ?*

Du prêt en libre service, véritable apport de cette technologie

- Instaurer une relation différente avec les usagers :
  - Une plus grande autonomie
  - Une plus grande responsabilisation
  - Une plus grande discrétion des emprunts
- Sécuriser les transactions :
  - Garantie de la réalisation de la transaction
  - Garantie de la conformité contenu et contenant
  - Garantie de la complétude des documents multiples en coffret
- Disposer de temps pour développer le conseil, les animations, le travail interne,... à équipe constante

# Quand choisir la RFID ?

- Lors d'un changement important dans le service :
  - La construction d'un nouvel équipement
  - Une rénovation ou extension d'un bâtiment
  - Une réinformatisation, la mise en place d'un portail
  - La constitution d'un réseau communautaire
  - Un projet de service
- Dans un équipement existant, le seul projet RFID peut être contesté dans sa légitimité par l'autorité de tutelle :
  - Coûts de l'opération (financiers et en temps)
  - Nécessaire reprise des collections pour les équiper
  - Impact limité si maintien d'un système de prêt classique

# Crainces et contraintes

*Du bruit, des rumeurs compensées par quelques précisions et quelques précautions*

- Une atteinte aux libertés individuelles ?
  - Des puces passives qui ne contiennent pas d'informations personnelles
  - Principe de non redondance des informations voulu par l'IDRABIB
- Une question de santé publique ?
  - Des risques certes mal connus dans le temps
  - Des platines blindées pour limiter le rayonnement
  - Une fréquence (13,57 Mhz) à comparer avec d'autres champs (téléphone mobile : de 900 à 1 300 Mhz, Bluetooth ou micro-ondes : 2 400 Mhz, Wifi de 1 900 à 2 700 Mhz)
- Des conséquences sur le travail ?
  - De possibles restrictions de personnel à empêcher par une diversification de l'offre de service et une augmentation de la qualité du service rendu
  - Des risques de déshumanisation à compenser par une plus grande présence au public dans le conseil et l'assistance de personnels ayant acquis de nouvelles compétences
- Des travaux et des coûts ?
  - Adapter le réseau informatique et le câblage
  - Ré-équiper toutes les collections existantes d'étiquettes à puces

# Préconisations : SIGB et RFID

- Le logiciel de gestion de la bibliothèque doit piloter le logiciel RFID
  - C'est le SIGB qui dispose des informations :
    - d'ordre bibliographique,
    - de la politique de prêt,
    - de la situation de l'emprunteur (validité de l'inscription, quota de prêt etc...)
- Informations contenues dans la puce: code RCR de la bibliothèque, n° d'exemplaire (=code-barres ) et bit antivol (AFI ou EAS) et rien d'autre !*
- Une interopérabilité indispensable reposant sur le protocole SIP2 (en attendant le NCIP)

# Préconisations : la consultation

- Souvent plusieurs lots pour une seule consultation:
  - Lots RFID : matériels (et logiciels), puces
  - Lot réinformatisation : SIGB, avec traitement de la base existante
  - Lot portail,...
- Ou étalement des consultations :
  - Marché réinformatisation
  - Puis marché RFID (1 ou 2 lots : matériels, étiquettes à puces)
- Vigilance :
  - Pour le SIGB : prévoir licence RFID serveur puis 1 licence par automate
  - Niveau d'intégration de la RFID dans le SIGB
  - compatibilité des matériels avec les puces

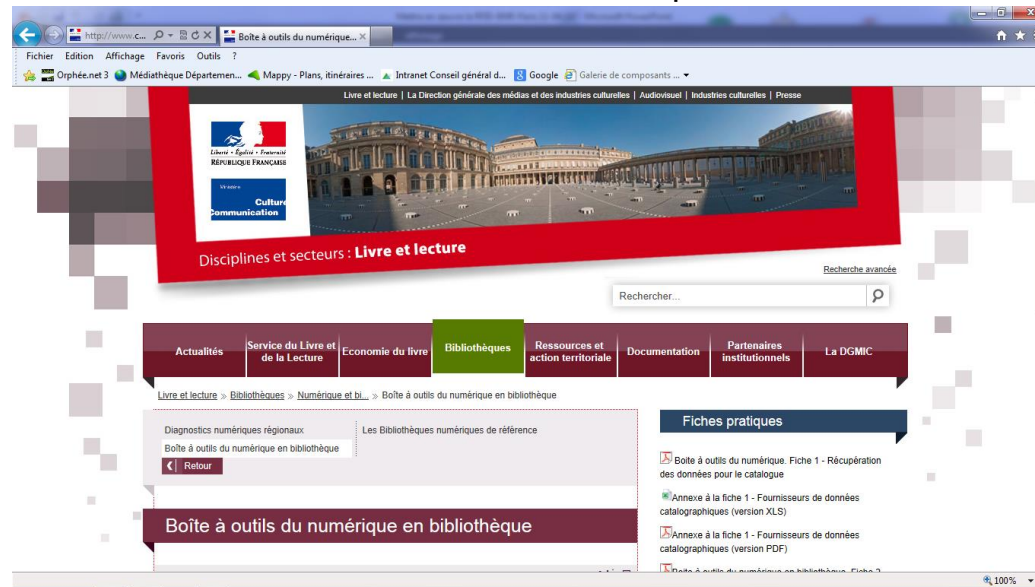
# En réseau

- Communal, intercommunal, départemental
- Des matériels et des étiquettes provenant de plusieurs fournisseurs :
  - 3 fournisseurs sont présents sur le marché français
  - Une compatibilité théorique apportée par la recommandation IDRABIB, mais pas toujours effective
  - Attention aux puces propriétaires, une seule puce (disponible pour tous les fournisseurs) est véritablement ouverte
  - 2 systèmes de gestion de l'antivol : EAS, AFI
- Les SIGB :
  - Les modules pour la RFID sont plus ou moins développés, plus ou moins intégrés
  - Le SIGB doit remonter à l'automate des informations précises, en temps réel
- L'équipement des documents :
  - Un équipement de qualité est nécessaire pour que l'outil RFID soit crédible vis-à-vis de l'utilisateur de l'automate
  - Vigilance sur les documents multi-supports et disques musicaux ou vidéos

# Plus d'informations ...

## boîte à outils du numérique en bibliothèque

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques/Boite-a-outils-du-numerique-en-bibliotheque>



Ou tout simplement



boîte à outils du numérique en bibliothèque